

pour un poste à plein temps vacant de

Salarié(e) à tâche manuelle

Carrière H3 de la convention collective de travail

pour les besoins du

Service de régie communal – équipe électricité

Profil :

- savoir travailler de façon responsable et de manière autonome
- être flexible au niveau de l'horaire de travail

Conditions requises :

- jouir des droits civils et politiques,
- offrir les garanties de moralité requises,
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique et psychique requises pour l'exercice de la tâche,
- satisfaire aux conditions d'études et de formation professionnelle requises :

Les candidat(e)s aux emplois de la carrière H3 doivent avoir obtenu le diplôme d'aptitude professionnelle en tant qu'électricien ou présenter une attestation portant sur des études reconnues équivalentes ou une copie de la décision de reconnaissance de leur équivalence

- avoir une connaissance adaptée au niveau de carrière des trois langues administratives, telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues,
- être détenteur/trice du permis de conduire B

Service / département :

Le futur titulaire sera affecté au service de régie communal, équipe électricité

Statut et carrière :

Le futur titulaire sera engagé sous le statut du salarié à tâche manuelle, carrière H3, conformément aux dispositions de la convention collective de travail pour les salarié(e)s de la commune de Strassen.

Degré d'occupation :

100% correspondant à 40 heures hebdomadaires à prester selon l'horaire en vigueur. L'horaire peut varier en fonction des besoins du service.

Missions :

- entretien et dépannage des installations électriques des bâtiments communaux (basse tension et courant faible) et des installations électriques extérieures (marché, concerts, activités de vacances)
- mise en place de nouvelles installations électriques et câblages
- manipuler les machines et véhicules du parc automobile communal
- exécuter toute mission relative aux besoins de l'équipe électricité
- exécution de tous les travaux quelconques pouvant incomber au service de régie communal
- participation aux permanences techniques et au service d'hiver

Rémunération :

La rémunération se fera sur base de la convention collective, carrière H3.

A titre indicatif, le salaire minimal de départ brut serait pour 05/2022 de 4.134,05 € au NI 877,01. S'y ajoutera le cas échéant l'allocation de famille (29 PI).

Date prévue d'entrée en service :

Dès que possible, après la nomination par le collège échevinal et l'approbation par l'autorité de tutelle.

Pièces à joindre obligatoirement :

- 1) une copie de la carte d'identité ou du passeport
- 2) un extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois à la date de la présentation de la demande
- 3) une copie du (des) diplôme(s), certificat(s) et/ ou attestation(s) requis pour la formation exigée
- 4) une notice biographique certifiée sincère et mentionnant de façon détaillée notamment la formation scolaire et l'expérience professionnelle acquise antérieurement par le candidat

Délai de remise des candidatures :

Vendredi, 10 juin 2022 au plus tard

Contact :

Administration communale de Strassen : Adresse postale : B.P. 22, L-8041 Strassen ;
Adresse : 1, place Grande-Duchesse Charlotte
Tél. : 31 02 62 1
Site internet : www.strassen.lu

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Matricule :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. : E-mail :

déclare par la présente avoir pris connaissance de ce qui précède et m'engage, en cas d'engagement, à m'y conformer.

Signature :